

Nombreux commentaires à propos du projet sur les obligations d'inscription

Les investisseurs et les représentants du secteur financier ont soumis plus de 260 lettres aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pendant la période de consultation sur le Projet de *Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription*.

Publié en février 2007 pour consultation pendant une période de 130 jours, le projet de Règlement a pour objet d'harmoniser et de simplifier le régime d'inscription dans tous les territoires régis par les ACVM afin de le renforcer. Autre objectif du projet : réduire considérablement le nombre de catégories d'inscription pour les sociétés et les particuliers.

« Nous avons reçu de très nombreux commentaires positifs, en particulier grâce aux réunions que nous avons organisées pour les intervenants à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal », a dit Marsha Gerhart, directrice adjointe de la réglementation des compagnies inscrites à la Direction de la conformité et de la réglementation des compagnies inscrites de la CVMO. « Il était impératif de bien faire comprendre le règlement proposé aux intervenants pour obtenir suffisamment de commentaires de leur part. »

Outre la révision de quelques parties du projet de règlement à la lumière de certains commentaires, les ACVM préparent à l'heure actuelle les réponses aux commentaires. Le projet de règlement, profondément remanié, sera à nouveau soumis à une consultation en fin d'année pendant 90 jours. Les ACVM ont l'intention de finaliser le règlement au début de 2008 et de le mettre en œuvre vers le milieu de 2008. La signification de la réforme de l'inscription pour les inscrits fera l'objet d'une discussion en petit groupe le 27 novembre dans le cadre de la conférence Dialogue avec la CVMO.

Publication d'un document par les ACVM sur la convergence avec les normes IFRS-IAS

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) prévoient publier une étude conceptuelle sur les modifications dont fera l'objet la *Norme canadienne 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables* et d'autres instruments. Le document sera publié au Canada d'ici à 2011 à la lumière de l'adoption prévue des normes de comptabilité internationale (IAS).

Le document traitera de plusieurs sujets, dont le calendrier d'acceptation de l'information financière IFRS des émetteurs canadiens, la question de savoir si les émetteurs devraient être tenus de faire une déclaration de conformité avec les IAS au lieu de continuer à se fonder sur les PCGR canadiens et la mesure dans laquelle l'utilisation des PCGR américains devrait continuer à être acceptée sur les marchés canadiens.



De gauche à droite : Bill Rice, président, Alberta Securities Commission ; Joanne De Laurentis, présidente et chef de la direction, Institut des fonds d'investissement du Canada ; Doug Hyndman, président, British Columbia Securities Commission ; Robert Frances, président, Institut des fonds d'investissement du Canada et David Wilson, président de la CVMO.

Lors de la conférence annuelle de l'Institut des fonds d'investissement du Canada le 2 octobre, à Toronto, le président de la CVMO David Wilson s'est adressé au groupe d'experts, en compagnie de ses homologues des organismes de réglementation des valeurs mobilières MM. Rice et Hyndman. Des grandes questions de réglementation ayant des répercussions sur le commerce des fonds mutuels, comme le régime de passeport, le projet de réforme de l'inscription et l'information au moment de la souscription, ont été débattues à la réunion d'experts.

Calendrier de la CVMO

31 octobre

Le président de la CVMO David Wilson prononcera une allocution à la conférence *Capital Ideas* de la British Columbia Securities Commission à Vancouver (C.-B.).

8 novembre

À Tokyo (Japon), le président de la CVMO David Wilson dirigera un groupe d'experts à la conférence de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OIVV).

Dialogue avec la CVMO 2007



En sa qualité de conférencier d'honneur, **David Wilson**, président de la CVMO, prononcera le discours-programme.



Arthur Levitt, ancien président, Securities and Exchange Commission des États-Unis, fera un discours sur l'importance de l'indépendance et de la responsabilisation sur les marchés financiers.



Linda Chatman Thomsen, directrice de l'application de la loi, Securities and Exchange Commission des États-Unis, participera à la discussion en séance plénière sur l'application de la loi.



Larry Ritchie, vice-président de la CVMO, animera la discussion en séance plénière sur l'application de la loi.



Jim Turner, vice-président de la CVMO, animera la discussion en séance plénière sur la divulgation sur les marchés financiers actuels.



Peggy Dowdall-Logie, directrice générale de la CVMO, mènera une discussion sur le mode de fonctionnement du régime de passeport pour les participants au marché de l'Ontario.



John Carchrae, chef comptable de la CVMO, animera une séance sur les normes internationales d'information financière.



Marsha Gerhart, directrice adjointe de la réglementation des compagnies inscrites à la CVMO, animera une discussion en groupe sur ce que la réforme de l'inscription signifie pour les compagnies inscrites.

Inscription : Visiter le site Web de la CVMO à www.osc.gov.on.ca/dialogue.

Des séances éducatives au Forum des investisseurs

Au Forum des investisseurs, le 24 octobre 2007, les investisseurs de l'Ontario auront la possibilité lors de séances éducatives de s'informer sur d'importantes questions relevant du domaine de l'investissement.

Le Forum prévoit en effet des réunions éducatives en petits groupes sur la relation client-conseiller, la façon d'obtenir de l'aide en ce qui concerne la procédure relative aux plaintes ainsi que les produits de placement et leurs risques.

Les investisseurs pourront également participer à une séance plénière avec David Wilson, président de la CVMO ; Susan Wolburgh Jenah, présidente et chef de la direction, Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACVM) ; Larry Waite, président et chef de la direction, Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA) et David Agnew, ombudsman, Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OBSI).

Scott Boyle, directeur adjoint, Enquêtes, et Joanna Fallone, Chef d'équipe, Évaluation des cas, de la CVMO participeront aux séances en petits groupes.

Cet événement, qu'accueillent conjointement la CVMO, l'ACVM, la MFDA et OBSI, aura lieu de 18 h à 20 h 30 au Palais des congrès du Toronto métropolitain. L'admission est gratuite.

Des initiatives de réglementation qui tiennent compte des préoccupations que soulèvent les BCP

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) croient que les initiatives de réglementation concernant les billets à capital protégé (BCP) dissiperont les principales inquiétudes que ces derniers suscitent.

L'annonce faite par le gouvernement fédéral dans son plan budgétaire 2007, à savoir qu'il publiera, pour obtenir des commentaires, un règlement fondé sur des principes applicables aux banques qui émettent des BCP, fait partie intégrante des initiatives prises pour chasser ces inquiétudes. Les ACVM ont consulté le gouvernement fédéral concernant l'élaboration du projet de règlement des BCP pour offrir une protection aux investisseurs. La réglementation fédérale s'appliquera à la majorité des BCP et prendra en compte certaines appréhensions, comme celle ayant trait à la divulgation. Les ACVM ont fait savoir qu'elles étudieraient à fond le règlement final proposé par le gouvernement fédéral, dont la publication est fixée à cette année.

De plus, les ACVM ont identifié d'autres initiatives régulières, notamment la proposition de modifications aux règles de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels qui confirmeraient l'application des règles sur la connaissance du client et la convenance des placements aux opérations sur les BCP. Les ACVM ont récemment publié dans l'*Avis du personnel des ACVM 46-304 – Mise à jour sur les billets à capital protégé* une mise à jour des initiatives de réglementation sur les BCP.

Publication d'un document par les ACVM sur la convergence avec les normes IFRS-IAS (suite de la page 1)

Dans le document, les ACVM étudieront aussi l'expérience d'autres pays en ce qui concerne le passage aux normes IFRS, ainsi que les conséquences de la proposition de la Securities and Exchange Commission des États-Unis de permettre le dépôt d'états financiers d'émetteurs étrangers conformes aux normes IFRS, sans obligation de réconciliation avec les PCGR des États-unis.

Les ACVM prévoient publier l'étude conceptuelle d'ici à la fin de 2007. L'adoption des normes de comptabilité internationale au Canada fera l'objet d'une discussion en petit groupe le 27 novembre dans le cadre de la conférence Dialogue avec la CVMO.

Amélioration de la culture de gouvernance d'entreprise

« Un milieu de réglementation se fondant sur l'obligation d'informer le public renforce la culture de gouvernance d'entreprise », a dit le vice-président de la CVMO Larry Ritchie dans un discours qu'il a prononcé le 12 septembre à Toronto dans le cadre d'une conférence organisée par le Barreau du Haut-Canada.

Selon M. Ritchie, la gouvernance d'entreprise continuera de représenter un enjeu important pour les marchés financiers et les politiques publiques, et les participants au marché attendent des organismes de réglementation qu'ils se montrent clairs et cohérents. La CVMO s'efforcera, par conséquent, de formuler clairement des principes et des normes qui aideront les participants au marché à savoir comment agir.



Le vice-président de la CVMO Larry Ritchie a prononcé un discours à la conférence qu'organisait le Barreau du Haut-Canada sur le point de vue des organismes de réglementation sur la gouvernance d'entreprise.

« Ce faisant, les organismes de réglementation peuvent aider les sociétés à se gouverner, c'est-à-dire les inciter à mettre en place un système de gouvernance leur permettant de régler les problèmes qui surgissent et prendre les mesures voulues pour satisfaire aux normes prévues », a-t-il dit à la conférence sur la gouvernance d'entreprise.

La CVMO peut le faire en établissant des normes favorisant une meilleure tenue de dossiers, une plus grande responsabilisation interne et une meilleure divulgation de la façon dont

ces efforts sont déployés. Il a mis l'accent sur le fait que la CVMO vise à établir un juste équilibre qui lui permet d'améliorer les pratiques de gouvernance sans avoir à imposer de règlements ou de restrictions inutiles aux émetteurs publics en ce qui concerne la gestion de leur entreprise.

«La divulgation est l'élément essentiel qui sous-tend nos marchés », a dit M. Ritchie. « Elle renforce la conformité et favorise une culture de bonne gouvernance d'entreprise. »

La CVMO publie un rapport sur les activités de conformité

Sortie du rapport sur l'examen des conseillers en placement et portefeuillistes, des gestionnaires de fonds commun de placement et des courtiers sur le marché des valeurs dispensées

L'équipe de la conformité de la Direction de la conformité et de la réglementation des compagnies inscrites de la CVMO a publié un rapport sur son examen des conseillers en placement et portefeuillistes, des gestionnaires de fonds commun de placement et des courtiers sur le marché des valeurs dispensées. Le *Rapport annuel 2007 de l'équipe de conformité – Avis 33-728 du personnel* récapitule les résultats de l'examen qui a été mené du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Voici quelques points saillants de l'examen :

- Les trois principales anomalies les plus courantes chez les gestionnaires de fonds portent sur la tenue des livres et dossiers, la politique d'équité et les renseignements sur les clients et la pertinence de ces derniers.
- En ce qui concerne les conseillers en placement et les portefeuillistes, chaque examen a donné lieu au dépistage de 17 anomalies en moyenne, dont 35 pour cent en moyenne étaient graves. Les trois principales anomalies qui ont été relevées avaient trait aux pratiques de marketing, aux renseignements sur les clients et à la pertinence de ces derniers ainsi qu'aux calculs du capital.
- Pendant l'examen des gestionnaires de fonds, le personnel a surtout décelé des anomalies dans les pratiques de marketing, dans la surveillance des fournisseurs de services et dans les politiques et procédures écrites.
- La CVMO a publié un sommaire sur les nouvelles règles et les projets de règles.

Selon l'avis, la CVMO a aussi l'intention de publier un rapport sur l'industrie dans lequel elle récapitulera les résultats de son examen des pratiques de marketing d'un échantillon de conseillers en placement et portefeuillistes. Le personnel de la CVMO prévoit aussi examiner un échantillon de conseillers en placement et portefeuillistes inscrits de fraîche date ainsi que des gestionnaires de fonds, des conseillers en placement et des portefeuillistes.

Nomination de la directrice de la nouvelle Direction de la CVMO



Susan Silma

Susan Silma a été nommée à la tête de la Direction de la conformité et de la réglementation des compagnies inscrites, la dernière née des directions de la CVMO.

Il incombe à la direction de s'occuper de la première inscription et des exigences continues des participants au marché, de mener des examens sur la conformité pour veiller à ce que les participants au marché respectent les lois sur les valeurs mobilières, de conseiller les participants au marché quant à leurs obligations et d'élaborer des politiques pour améliorer le régime réglementaire de surveillance.

M^{me} Silma, qui était jusque-là à la tête de la Direction des Fonds de placement à la CVMO, prend les rênes de la nouvelle direction forte d'une grande expérience et d'une connaissance

approfondie de l'industrie. Leslie Byberg, chef des Fonds de placement, la remplace à titre intérimaire à la Direction des Fonds de placement.

« Les questions de conformité et d'inscription occupent une place importante chez les participants au marché », a dit M^{me} Silma. « Je suis ravie à l'idée de me pencher sur ces questions avec eux. »

La directrice générale de la CVMO Peggy Dowdall-Logie a pris à titre intérimaire la tête de la nouvelle Direction des marchés financiers. La Direction de la conformité et de la réglementation des compagnies inscrites et la Direction de la réglementation du marché ont issues de l'ancienne Direction des marchés financiers.

La CVMO en ligne

Forum des investisseurs – 24 octobre 2007

Le Forum des investisseurs aura lieu le 24 octobre 2007 de 18 h à 20 h 30 au Palais des congrès du Toronto métropolitain (édifice sud). Il y aura trois réunions éducatives en petits groupes ainsi qu'une séance plénière à laquelle participeront les dirigeants de la CVMO, de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement.

Admission gratuite. On trouve des renseignements sur l'inscription et le programme dans la rubrique « Renseignements pour les consommateurs » sous Forum des investisseurs 2007.

Quoi de neuf sur le site Web

Page sur la Commission : On trouve maintenant dans la rubrique « La CVMO » sous Gestion et responsabilisation la *Charte des rôles et des responsabilités de la Commission en matière de gouvernance*.

Page intitulée Foire aux questions : On trouve à la page « Foire aux questions » les questions les plus fréquemment posées ces derniers temps. De plus, un certain nombre de nouveaux documents y ont été ajoutés pour aider les utilisateurs du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). On trouve la page « Foire aux questions » à la page d'accueil.

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour nous faire parvenir vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. Perspectives est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

Aperçu de la politique de réglementation

On trouvera ci-dessous les avis et politiques que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont récemment publiés :

- *Instruction générale 12-202 relative à la levée des interdictions d'opérations prononcées en cas de non-conformité des ACVM.* Cette instruction vise à harmoniser et à simplifier les procédures de demande de levée ou de modification des interdictions d'opérations.
- *Avis 46-304 du personnel des ACVM – Mise à jour sur les billets à capital protégé des ACVM.* Cet avis fait une mise à jour des initiatives de réglementation sur les BCP, comme le projet de règlement sur les BCP du gouvernement fédéral publié dans le *Plan budgétaire 2007*.
- *Avis 44-304 du personnel des ACVM – Placement de billets liés sous le régime du prospectus préalable.* Cet avis donne des indications aux émetteurs qui comptent placer des billets liés au moyen d'un prospectus préalable.

Politiques en attente de commentaires à l'heure actuelle :

- *Projet d'Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires –* propose des procédures de dépôt pour les émetteurs dans plusieurs territoires.
- *Projet d'Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires –* propose des procédures pour les participants au marché qui demandent une dispense dans plusieurs territoires.
- *Cadre proposé, Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts –* expose les éléments d'un projet de système de divulgation et d'information pour les fonds communs et les fonds distincts. La période de consultation prend fin le 15 octobre.



En tant qu'organisme de réglementation chargé d'encadrer les marchés financiers de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.